

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

Montréal, 20 décembre 1937
DEUXIÈME ANNÉE, No 6

A la lumière de l'encyclique
« Divini Redemptoris »

Diffusion de la doctrine sociale

par le R. P. Omer GENEST, S. J.

« On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes... » (D. R., n° 55.)

Ces paroles semblent être écrites à notre intention tant elles frappent juste. Notre catholique province: château fort des combines d'exploitation et de la finance véreuse, terre libre où les patrons sans cœur ont pu pressurer leurs ouvriers impunément. Et les communistes ont beau jeu! Les principes de morale sociale ne sont pas assez connus et encore moins pratiqués, appliqués. Pour un redressement, pour une restauration libératrice, il importe avant tout de faire connaître la doctrine sociale de l'Église, qui doit diriger l'économie et la politique dans un pays à grande majorité catholique comme le nôtre. Honni soit qui mal y pense!

N'exagérons pas. Le jour est loin où un seul journal osait imprimer le texte intégral d'une encyclique — *La Vérité* publia seule *Rerum novarum!* Depuis vingt-cinq ans, des progrès considérables ont été réalisés et de beaux dévouements se sont consacrés à former une élite d'apôtres sociaux. Chaque année, les *Semaines sociales du Canada* fournissent à nos meilleures intelligences l'occasion d'étudier, d'adapter, d'exposer à des auditoires innombrables, par toute la province, la sociologie catholique. Les brochures et les tracts de l'*École Sociale Populaire*, dont les projets furent paralysés par la guerre d'abord, puis par le manque d'hommes et de ressources, nous offrent néanmoins une documentation unique, abondante, sur nos différents problèmes et leurs solutions. Des cercles d'études — trop rares, — les cercles d'A. C. J. C., dont on aurait tort de rejeter avec mépris toute l'ancienne formule, ont contribué à faire étudier par les jeunes la doctrine sociale avec le résultat consistant à équiper 90% des artisans des œuvres d'Action catholique. Nos universités, « écoles de haut savoir et sources de directives sociales », oubliées parfois de leur mission rayonnante, ont maintenant leur faculté de sociologie. Qui dira tout le bien opéré par l'*École des Sciences sociales, économiques et politiques* pour « conduire les esprits vers l'étude des problèmes actuels, vers une discipline sûre, et nous donner les responsables aptes à diriger que la nation réclame ». L'*École de formation sociale*, qui organise à Vaudreuil, pendant l'été, une semaine d'études, permet aux praticiens sociaux d'établir leur action sur une base doctrinale plus solide. Cette initiative féconde, qui offre aussi une session spéciale pour les jeunes, sera imitée bientôt par d'autres régions avec grand profit.

On a reproché à ces divers efforts de n'avoir pas été pratiques, de s'être perdus dans les nuages d'une théorie mal pointée sur les besoins réels de notre pays. Mais ceux qui auraient évité ce travers n'avaient qu'à prendre les devants... Et puis, un fait crève les yeux: des hommes conscients de leur devoir social et préparés à le remplir se montrent chez nous tous les jours plus nombreux. Si des compromissions politiques, la lutte pour la vie, ont empêché plusieurs de donner le rendement espéré, ils n'en ont pas moins accompli une œuvre profonde qui promet une restauration prochaine.

L'encyclique demande de développer une formation sociale plus intense dans toutes les classes de la société, et non pas seulement chez une élite. Une diffusion de la doctrine sociale qui s'adapte aux divers degrés de culture et atteint la masse, voilà un point qui est terriblement en souffrance. Songeons que la seule propagande de masse bien montée, mise en branle avec art, est au service de vulgaires intérêts politiques et contribue à fausser et abrutir l'opinion publique. Cela explique bien des choses! Ah! si depuis vingt-cinq ans nous avions pu disposer du centième des ressources des caisses électORALES, si nous avions dépensé autant d'énergie et d'initiative pour instruire le peuple que les politiciens pour le tromper, l'avenir apparaîtrait moins angoissant parce que le présent serait autre! Si nous voulons que la situation change, il faut nous hâter d'organiser une vigoureuse campagne d'éducation populaire. Par tous les moyens possibles et par des moyens qui se plient aux exigences particulières des milieux à atteindre. Bornons-nous à parler du rôle de l'école et de la presse.

A plusieurs reprises, les papes, depuis Léon XIII, ont réclamé avec insistance que la morale sociale soit enseignée dans les écoles et collèges. En général, les écoles primaires ont-elles entendu ces appels pressants? Quelques efforts individuels — ce catéchiste qui commente une heure par semaine *Divini Redemptoris*, un autre qui explique *Quadragesimo anno* en se servant de *Des réformes? en voici* (Levack, c. ss. r.) — ne sauraient suffire à bien préparer toute une génération. Il ne s'agit pas de former des spécialistes, mais simplement de donner des notions élémentaires, d'ouvrir les intelligences et les cœurs. Bien comprise, cette initiation à la doctrine sociale ne coïnciderait-elle pas avec les cours de civisme que M. Montpetit demande sans se lasser et avec un succès indicible?...

Presque toutes les maisons d'enseignement secondaire ont maintenant un cours d'économie politique ou de sociologie. Encore ce cours ne s'adresse-t-il qu'aux élèves finissants, à un moment où le souci trop exclusif du baccalauréat domine leurs préoccupations. Pour assurer une formation en profondeur, il faudrait trouver le moyen de leur procurer avant la dernière année le « choc social ». Une Semaine sociale tenue tous les deux ans et destinée aux quatre classes supérieures obtiendrait-elle ce résultat? Le collègue Jean-Debrébeuf en a tenté l'aventure récemment: l'expérience a produit des résultats qui dépassent tous les espoirs.

A cette œuvre d'éducation populaire et de rénovation, la presse contribue puissamment; son influence pénètre partout et s'enfonce chaque jour plus creux en transposant des principes, vrais ou faux, dans le domaine des faits politiques et sociaux, dans l'appréciation des événements quotidiens. On ne criera jamais assez fort le mal de la presse de parti, mesquine, remplie de préjugés, menteuse, avilissante, et qui a dégradé l'opinion publique. Les journaux à nouvelles, soi-disant neutres, n'ont guère exercé une action plus saine. Par bonheur, la presse franchement indépendante et catholique combat la nocivité de cette presse corruptrice. Nous devons un hommage particulier à l'*Action catholique*, dont la rédaction et le service d'information « s'efforcent tout d'abord, sous des formes variées et attrayantes, de faire toujours mieux connaître la doctrine sociale ». Ses

(Suite à la page 4)

Directives sociales catholiques

Si les catholiques de notre province ne pratiquent pas la doctrine sociale de l'Église, ce ne sera pas faute d'en avoir entendu parler. On pouvait peut-être hier se couvrir d'une ignorance commode. Ce prétexte aujourd'hui n'est plus valable. Nos chefs spirituels rappellent sans cesse les directives pontificales. Et ils les appliquent aux cas concrets qui se présentent chez nous. Ainsi, de nouveau, il y a quelques jours, S. Em. le cardinal Villeneuve a mis en vive lumière l'enseignement de Pie XI. Son Eminence s'adressait à un groupe de patrons, aux constructeurs de Québec. Elle a brossé le sombre tableau de la vie économique actuelle, « dure, implacable, cruelle », pour employer les termes de l'encyclique « Quadragesimo anno ». Mais cette situation, a repris Son Eminence, nous ne sommes pas obligés de la subir. Il nous faut au contraire en sortir. Est-ce possible? Oui, si nous prenons les moyens indiqués. Lesquels? L'association professionnelle: syndicats catholiques d'ouvriers et syndicats catholiques de patrons. Pas dressés cependant en face les uns des autres, comme deux armées rangées en bataille, mais au contraire se tendant la main, s'unissant, s'entraîdant, par l'admirable moyen des conventions collectives. Et ce premier pas fait, en route vers l'organisation corporative, qui seule, pour reprendre encore les paroles de Pie XI, pourra faire régner, dans les relations économiques et sociales, la justice et la charité!

Programme simple, cohérent, lumineux. Malgré les obstacles que dressent l'ignorance, l'égoïsme, les intérêts de parti, ce programme triomphera si les catholiques le veulent.

Rassemblement de jeunes

Le *Canadian Youth Congress* jubilait le printemps dernier. Il avait réussi à entraîner dans son orbite l'élément canadien-français. Des membres de nos principales associations de jeunesse s'étaient associés à Montréal avec les représentants de tous les autres groupes du pays, pour discuter des conditions économiques canadiennes, de l'avenir des jeunes, de la paix, etc. Et *Clarté*, et le *Daily Clarion*, et les autres journaux de même acabit chantaient victoire. Mais ce fut une joie de courte durée. Des renseigne-

ments de source sûre permirent de découvrir les véritables manœuvres de ces assises, ceux qui dans l'ombre tenaient les ficelles et faisaient marcher le congrès vers un but inavouable. Devant l'évidence des faits, il n'y avait qu'un parti à prendre. Les Canadiens français se retirèrent. Ils étudieront seuls, ou avec d'autres jeunes auxquels ne manqueront ni le sens chrétien ni la droiture, les problèmes qui s'imposent actuellement à leur attention.

Nécessité des études corporatives

Quelques-uns des régimes totalitaires fondés en opposition au marxisme ont adopté, peu de temps après leur instauration, un vocabulaire destiné à différencier leurs « révolutions » de toutes les autres. Parmi les termes nouveaux complaisamment répandus, ceux de « corporation » et de « corporatisme » viennent s'inscrire le plus fréquemment dans les écrits officiels ou officieux, alors qu'ils sont, dans bien des cas, détournés de leur sens exact. Il s'ensuit de nouvelles confusions — ajoutées à tant d'autres — qui ne sont pas faites pour clarifier les idées, ni pour faciliter la compréhension des hommes entre eux.

Si l'on n'est pas près de s'unir universellement, ou même dans chaque nation, autour d'une définition exacte de la Corporation, il devrait être cependant assez facile de s'entendre sur ce qu'elle n'est pas, en attendant de savoir exactement ce qu'elle sera.

Ce que la Corporation n'est pas

Ce qu'elle n'est certainement pas, c'est: a) un organisme d'État destiné à véhiculer les décisions du Pouvoir central et en assurer l'application afin de diriger l'économie du pays;

b) « un corps de fonctionnaires » chargé d'administrer — au nom de l'État — un métier ou un ensemble de métiers;

c) un trust ou quoi que ce soit qui ressemble à un groupement unilatéral d'intérêts;

d) un groupement de « classes » en lutte, perpétuelle ou temporaire, contre un autre groupement quel qu'il soit.

Ce qu'elle doit être

La Corporation ne peut donc en aucun cas prendre la forme d'une institution à forme autoritaire et absolue; elle est, au contraire, une institution résultant d'un ordre naturel, nécessaire et consenti, en vue

du développement progressif et du perfectionnement mutuel d'une ou plusieurs professions déterminées, et du juste équilibre à réaliser entre un groupement d'intérêts divers, associés et organisés, d'une part, les autres groupements corporatifs et le bien public, d'autre part. Son but est donc essentiellement l'organisation des fonctions, la valorisation des intérêts particuliers en présence, par une harmonisation à un intérêt supérieur; son principal moyen réside, en conséquence, dans la conciliation des points de vue opposés, dans la recherche raisonnable du bien commun.

Nous pouvons voir déjà, par ce souci constant du réel qui s'imposera à l'ordre corporatif, combien nous sommes loin des innovations intempestives et de toute idéologie systématique. Loin également de l'idée superficielle que l'on peut se faire de la Corporation dans certains milieux, et de la déviation que l'emploi abusif du mot « corporatisme » appliqué à des réalisations étrangères tend à imposer aux esprits.

L'École française

Il est vrai que le danger de voir le vocabulaire et la définition français, depuis longtemps exprimés en cette matière, empruntés puis démarqués et caricaturés ailleurs — et ce qui serait plus désagréable encore, de voir ces idées ainsi déformées nous revenir, présentées par de bons apôtres comme des nouveautés sensationnelles, — se trouve considérablement atténué du fait de l'existence d'un fonds commun, nous appartenant en propre, dans lequel les Français peuvent puiser indéfiniment. D'autre part, l'attention donnée à tous ces problèmes d'organisation économique, qui bénéficient en ce moment d'un renouveau d'actualité, renforce la garde vigilante des « témoins contemporains qui savent » et qui ne permettront pas les altérations tendancieuses.

Veut-on des preuves de cet intérêt?

(Suite à la page 4)

S. Exc. Mgr Desranleau

Hommages et vœux

La Commission des Semaines sociales du Canada est heureuse d'offrir à S. Exc. Mgr Desranleau, évêque-coadjuteur élu de Sherbrooke, ses félicitations et ses vœux.

Le nouvel évêque fait partie de notre Commission générale depuis sa fondation. A la suite de S. Em. le cardinal Villeneuve, O. M. I., de S. Exc. Mgr Ross et de S. Exc. Mgr Courchesne, il est le quatrième de nos membres appelés à l'honneur de l'épiscopat.

Les problèmes sociaux ont toujours intéressé Mgr Desranleau. Il les traita à plusieurs de nos Semaines et participa à la rédaction du programme de restauration sociale publié en 1933 par l'École Sociale Populaire. On sait aussi quelle attitude ferme Mgr Desranleau sut prendre lors du conflit industriel à Sorel. Les syndicats catholiques ont constamment trouvé en lui un appui éclairé et dévoué.

Les Semaines sociales, qui doivent tenir leur session de 1938 à Sherbrooke, seront heureuses d'être accueillies par le nouvel évêque. Elles lui disent du fond du cœur: *Ad multos annos!*

Pour le syndicalisme catholique

Le syndicalisme catholique, bienfaisant pour la société tout entière, devrait recevoir l'appui de toutes les classes qui la composent. Car toutes, même celles qui ne sont pas organisées en syndicats, bénéficient de ses avantages, des bonnes relations, par exemple, qu'il établit entre le capital et le travail, de l'ordre qu'il contribue à faire régner dans la société, de l'institution corporative vers laquelle il nous achemine.

Pour permettre à ces groupes extérieurs aux syndicats de leur manifester leur sympathie, de leur apporter un appui nécessaire, une association a été fondée. Voici ce qu'en dit S. Exc. Mgr Gauthier:

J'accepte volontiers la présidence honoraire de la Société des Membres-Bienfaiteurs du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal.

Cette société est appelée à jouer un rôle de tout premier ordre dans le maintien de la paix sociale dans notre diocèse.

Puisse-t-elle se révéler de plus en plus nombreuse l'élite de notre monde professionnel, industriel et financier et se rend compte de ses responsabilités sociales et de la part de collaboration générale qu'elle doit donner à l'élite ouvrière de chez nous, si admirable à tous égards, dans le développement du syndicalisme catholique et national.

Je bénis de tout cœur cette initiative et souhaite plein succès à cette campagne de recrutement.

† GEORGES, archevêque-coadjuteur de Montréal

le 11 février 1937.

Pour accomplir sa mission, le Secrétariat des Syndicats catholiques fait appel à l'élite de toutes les classes de la société. Professionnels, industriels, hommes d'affaires, chefs ouvriers peuvent, à titres différents, faire partie de l'institution et apporter ainsi, « chacun selon son talent, ses forces, sa condition, quelque contribution à l'œuvre de restauration sociale que Léon XIII a inaugurée par son immortelle lettre *Rerum novarum* » et à l'établissement de laquelle Pie XI, dans son encyclique *Quadragesimo anno*, presse de travailler « tous les hommes de bonne volonté ».

S'adresser au Secrétariat des Syndicats catholiques, 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

Pour l'entière autonomie des provinces

Déclaration de la Commission générale des Semaines sociales du Canada

A sa dernière réunion, la Commission générale des Semaines sociales du Canada adopta l'ordre du jour suivant:

1° Cette Commission croit devoir rendre publique l'opinion de ses membres concernant la révision de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 et le partage du pouvoir législatif entre le Parlement fédéral et les Législatures;

2° Une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, si elle est jugée opportune, devra laisser intact le caractère religieux, moral, ethnique de la fédération qui s'est faite depuis 1867 entre les neuf provinces canadiennes;

3° L'objet de cette fédération demeure la sauvegarde et la survie de deux races, la française et l'anglaise, avec leurs traditions, leur culture, leurs aspirations respectives;

4° L'un des traits dominants de ce système fédératif, c'est le maintien, comme entités distinctes, des provinces constituant cette fédération, le préambule de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 décrétant expressément que l'effet de cette Union devait être le développement et la prospérité de ces provinces;

5° Le pouvoir législatif doit continuer d'être partagé entre le Parlement fédéral et ces neuf Législatures, suivant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, notamment les articles 91, 92, 93;

6° Si certaines modifications sont apportées à ces textes, elles devront respecter l'entière autonomie de ces neuf provinces, permettant ainsi à chacune d'elles de sauvegarder sa vie politique, sociale, économique, suivant les exigences de son territoire et des gens qui l'habitent;

7° Le Parlement fédéral doit servir comme principale attribution la réglementation des problèmes d'ordre international et impérial, les Législatures demeurant souveraines de la législation concernant les intérêts des différentes provinces;

8° Relativement aux impôts, le choix doit se faire entre deux systèmes: accroître le pouvoir de taxation que possèdent présentement les provinces ou augmenter les subventions que le gouvernement fédéral leur paie annuellement;

9° Les provinces devraient créer une Commission permanente composée d'un représentant de chaque province. Cette Commission serait chargée de suggérer les mesures propres à maintenir l'harmonie au sein de cette fédération, la coordination dans les lois édictées par les différentes Législatures, la collaboration et l'accord dans le domaine économique, en autant que le permettent les institutions de ces différentes provinces, l'esprit et le caractère de leur population.

Semaine sociale au collège Brébeuf

Louable initiative

Au collège Jean-de-Brébeuf s'est tenue, du 28 novembre au 4 décembre, une Semaine d'initiation sociale, reproduction, dans un monde plus restreint, des Semaines sociales annuelles du Canada.

Les organisateurs ont cru, à bon droit, que ce n'était pas aller contre l'esprit du cours classique, mais plutôt y être fidèle, que d'ouvrir l'intelligence de la jeunesse universitaire aux problèmes sociaux actuels. Ils ont pensé que ce n'était pas trop d'une semaine pour concentrer l'attention des jeunes sur leur rôle social de demain et qu'il importait de faire présenter ces problèmes par les meilleurs esprits de l'heure, tant laïcs que religieux.

Aussi, les élèves du cours universitaire ont-ils vu avec enchantement défilier successivement sous leurs yeux des maîtres comme Victor Barbeau, Léon-Mercier Gouin, le docteur Philippe Hamel, etc., et des prêtres sociologues comme l'abbé J.-B. Desrosiers, P. S. S., et les RR. PP. Archambault, S. J., et Frédéric Saintonge, S. J., etc.

Problème de la justice sociale et du bien commun, problème du communisme, du capitalisme, du corporatisme, misères de la jeunesse, misères du paysan et de l'ouvrier, misères du monde angoissé, but de l'Action catholique, toutes les questions du jour ont été exposées. Ont-elles été comprises? Nous l'espérons. Pour unifier tous ces problèmes, on les avait centralisés autour de l'encyclique *Quadragesimo anno*, ce qui est une excellente manière de faire connaître cette encyclique pontificale et d'engager les élèves à la lire et à l'étudier.

Il faut féliciter les promoteurs de leur initiative, de leur organisation, de leur dévouement.

Vient de paraître

L'ACTION CATHOLIQUE AU CANADA

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

32 pages - 15 sous - N° 287

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, MONTRÉAL

La Semaine sociale croate

Le président de la Semaine sociale croate, un laïc distingué, M. le docteur Georges Scétinec, professeur à l'École des Hautes Études économiques et commerciales, nous communique cette note que nous sommes heureux de publier.

Les catholiques croates en Yougoslavie, suivant l'exemple d'autres nations catholiques, ont organisé cette année une Semaine sociale qui se tint du 25 au 31 octobre, à Zagreb, capitale des Croates. C'était leur deuxième session. La première eut lieu en 1932. Elle remporta un grand succès.

L'ouverture solennelle se fit dans l'amphithéâtre de l'ancien Parlement croate. Seize archevêques et évêques y assistaient, ainsi que le recteur de l'Université de Zagreb, le recteur de l'École des Hautes Études économiques et commerciales, le président de l'Académie théologique et un grand nombre de représentants des différentes associations culturelles croates et surtout d'organisations de l'Action catholique. On y donna lecture d'une lettre du cardinal Pacelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, transmettant les exhortations et la bénédiction du Saint-Père.

Le sujet de la Semaine était « la famille dans la société d'aujourd'hui ». On l'étudia sous ses nombreux aspects. Quinze cours de fond furent donnés par des sociologues, juristes, économistes et théologiens. Puis neuf praticiens sociaux exposèrent les résultats de leurs enquêtes. Ces cours réunirent un auditoire régulier de cinq cents personnes. Il y en eut jusqu'à deux mille aux allocutions que trois dignitaires ecclésiastiques: l'archevêque-coadjuteur de Zagreb, l'évêque de Hvar, et l'évêque de Krizeveci, prononcèrent dans diverses églises. Et pour la séance de clôture, on compta dix mille assistants.

Les Semaines sociales du Canada offrent leurs félicitations et leurs meilleurs vœux de succès aux Semaines sociales croates.

Parlement fédéral et Législatures provinciales

Notre intervention

On a lu la déclaration adoptée par la Commission générale des Semaines sociales concernant l'autonomie des provinces.

Si la Commission des Semaines sociales a cru devoir intervenir dans ce grave problème, c'est à cause de son importance et parce qu'il touche à la législation sociale.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, cette législation relevant des provinces; or, comme certaines mesures sociales s'imposent maintenant et qu'il y aurait divers avantages à leur donner un caractère uniforme dans chaque province, à en centraliser même l'administration à Ottawa, la question d'une modification de la constitution dans ce sens se présente devant l'opinion.

Notre Commission s'oppose énergiquement à toute modification de nature à affecter l'autonomie des provinces, à altérer le caractère respectif de leur vie politique, sociale, économique, établie conformément aux exigences de leur territoire et de ses habitants. Elle se réserve d'exprimer ultérieurement plus à fond son point de vue et d'exposer la solution qu'elle préconise. Mais elle tient à rappeler aussitôt de l'immatureté sociale de la province de Québec diffère de celle des autres provinces: conventions collectives de travail, syndicats professionnels, organisations précorporatives tendant à former peu à peu une véritable institution corporative, etc. Il suffit d'une première brèche pour faire crouler tout l'édifice.

Ne devrions-nous pas être prêts, pour sauver nos richesses nationales, à sacrifier au besoin certains intérêts matériels?

Tel est notre avis. Nous espérons le faire partager à la grande majorité de nos compatriotes.

Un vrai prêtre

L'abbé Edmour Hébert

Les Semaines sociales du Canada perdent en M. l'abbé Edmour Hébert, décédé la semaine dernière, un de leurs membres les plus éclairés et les plus dévoués.

Il appartint à notre Commission dès sa fondation. D'une science philosophique et théologique profonde, d'un esprit sûr, attentif aux problèmes du jour, il apportait dans nos délibérations un jugement ferme et clair qui orienta plus d'une fois nos décisions. Lorsque la Commission prit l'initiative, en 1931, de publier un certain nombre de directives sur quelques-uns des problèmes qui se posaient alors devant l'opinion, l'abbé Hébert fut chargé d'en faire la rédaction. Son texte, soumis à l'assemblée générale, rencontra l'approbation universelle et parut, presque mot pour mot, sans modification essentielle.

Il fut aussi un des conférenciers les plus goûtés de nos Semaines. Il débuta à la première session tenue à Montréal en 1920. Il y parla du salaire. Il traita ensuite en 1921 du syndicalisme, en 1928 de l'économie et de la morale, et en 1931 de la mission sociale de l'État. Ce genre de conférence convenait au talent de l'abbé Hébert. S'adressant à un auditoire d'élite, il pouvait exposer son sujet à fond, suivant la pente philosophique de son esprit. Il y mettait d'ailleurs une belle chaleur de parole, levant les yeux, en un rythme qui lui était familier, vers le ciel où il semblait chercher son inspiration ou une approbation.

L'École Sociale Populaire a bénéficié aussi de la précieuse collaboration de l'abbé Hébert, ainsi que l'a rappelé, dans un bel article au *Devoir*, l'abbé Philippe Perrier. Notre collection mensuelle possède six brochures signées de son nom. Elles sont toutes consacrées à des questions d'actualité. On les relit avec intérêt et profit, car elles gardent encore leur pleine valeur.

Prêtre et laïc de cœur de Dieu, attaché à l'Église et à sa nationalité, dévoué aux âmes, aimant d'un amour de prédilection les humbles, l'abbé Edmour Hébert laisse au clergé canadien un magnifique exemple. Puisse-t-il être suivi par un grand nombre!

Vingt ans de la grande révolution socialiste d'octobre en U. R. S. S.

Les éloges du « Journal de Moscou »

Le 25 octobre (7 novembre) 1917 a commencé la grande et victorieuse révolution socialiste. Le pouvoir des Soviets s'est établi sur un sixième du globe. Sous le drapeau de Lénine et de Staline les peuples soviétiques ont édifié le socialisme, transformant un pays arriéré et débile en un État socialiste puissant.

Les victoires historiques des peuples de l'U. R. S. S. sont enregistrées dans la grande Constitution stalinienne. L'Union soviétique se dresse fière et inébranlable au milieu d'un monde voué à l'exploitation capitaliste et au brigandage impérialiste, telle une citadelle inexpugnable, prête à repousser les attaques de n'importe quel ennemi. Les bêtes féroces du fascisme préparent un nouveau massacre mondial des peuples; elles ont déjà écrasé l'Éthiopie; elles abreuvent de sang les champs de l'héroïque Espagne; elles torturent et martyrisent le grand peuple chinois.

Au fascisme, qui mène à sa suite la guerre, la famine, la sauvagerie et la barbarie du moyen âge, s'oppose l'Union soviétique, rempart de la paix universelle et de la sécurité collective des peuples.

Le système socialiste victorieux en U. R. S. S. apporte au monde la liberté et l'égalité complète des droits des peuples, l'épanouissement magnifique de la culture, le développement inouï des forces productrices, le bien-être matériel des peuples jamais encore atteint dans l'histoire de l'humanité, le bonheur, la gaieté et la joie des millions d'hommes.

Élections à Toronto

Gains communistes

Les élections municipales viennent d'avoir lieu à Toronto. Les communistes y ont non seulement conservé leurs positions, mais encore remporté des gains importants.

Réélu par une majorité fortement accrue, leur représentant, l'échevin Smith, a maintenant un compagnon au conseil municipal dans la personne d'un autre communiste en vue, élu le 7 décembre, J.-B. Salsberg, candidat malheureux aux dernières élections provinciales. John Weir, réélu lui aussi au bureau d'éducation, peut compter sur deux nouvelles recrues socialistes: Dennison et Connor.

Le secrétaire du Parti communiste, Tim Buck, n'a pas été élu au poste important de contrôleur qu'il brigait, mais il a obtenu le nombre élevé de 44,148 suffrages, suivant de très près son concurrent heureux.

Cette élection comporte une leçon. « Laissez aux communistes pleine liberté, clament les esprits larges, n'en faites pas des martyrs par vos interdictions et vos cadenas, et vous verrez comme ils perdront leur importance, comme le peuple les ignorera. » Cette politique a été suivie à Toronto. Les communistes ont pu librement parler, agir, voter. Résultat: le nombre de leurs échevins a doublé et celui de leurs représentants au bureau d'éducation a triplé. D'élection en élection ils gagnent du terrain. Tim Buck avait eu 31,426 votes en 1936, il en obtient 44,148 cette année. De même Salsberg: 1,200 voix en 1934, 2,400 en 1935, 3,800 en 1936, 4,725 en 1937. La vague monte de plus en plus forte chaque année. Elle renversera avant longtemps les institutions qui, sous prétexte de respecter la liberté, l'ont laissée saper ses bases. Voulons-nous qu'il en soit ainsi dans Québec? Alors crions au danger fasciste et proclamons bien haut que les autorités religieuses s'effraient pour rien et que la menace communiste est une chimère...

Le bilan du régime soviétique

Il y a vingt ans que le régime soviétique est établi en Russie. Quel est son bilan? Le « Journal de Moscou » lui a consacré son dernier numéro et, suivant la tactique communiste, il n'a que des éloges pour les œuvres de l'U. R. S. S. Nous reproduisons ici un de ses articles. On reconnaîtra vite le ton dithyrambique du panégyriste. En face nous mettons une brève étude bourrée de faits et de chiffres publiée par l'Entente Internationale de Genève. Le ton change: c'est l'attitude calme de l'enquêteur, du statisticien, du juge. Aux lecteurs de se prononcer entre les deux.

Idéologie marxiste et morale catholique

Déclaration des Jurisconsultes catholiques de France adoptée à leur congrès annuel

I

A. — Le communisme prétend satisfaire l'aspiration universelle du monde contemporain à l'unité, au progrès et au bonheur. Mais, rejetant toute croyance au surnaturel et toute poursuite de fins supraterrrestres, il tombe dans une conception purement matérialiste de l'homme et de la société: l'intérêt collectif qu'il affirme servir mieux qu'aucun autre régime est un ordre purement temporel et s'oppose à la notion traditionnelle du Bien commun, qui intègre les intérêts spirituels et moraux.

B. — Dans l'ordre intérieur, les moyens que préconise le communisme méconnaissent la dignité humaine, la justice et la liberté, en tendant à transférer à l'État:

a) la propriété et la gestion de tous les biens de production et d'échange;

b) l'autorité qui, de droit, revient respectivement aux divers groupements naturels, spécialement aux familles et aux organismes professionnels.

En particulier, le communisme mine la famille par le soi-disant affranchissement de la femme, par l'accaparement de l'enfance et de la jeunesse, par la suppression de l'héritage. La sollicitude dont depuis peu il affecte de l'entourer est une tactique de circonstance, mais non une répudiation de ses conceptions premières.

Derrière la fiction, empruntée aux doctrines démocratiques, d'un gouvernement fondé sur la volonté populaire, il cache un absolutisme d'autant plus rigoureux que l'emprise étatique sur les personnes et sur les biens enlève en fait toute liberté au vote. La dictature du prolétariat devient celle d'une minorité qui s'est elle-même saisie du pouvoir et qui l'exerce à son profit, de façon anonyme et irresponsable.

C. — Dans l'ordre international, le communisme réclame l'absorption des patries dans un unique État totalitaire, étendant au monde entier la soi-disant dictature du prolétariat; la confusion des races et des langues y rendrait plus impossibles encore la libre désignation des gouvernants et la collaboration utile d'éléments aussi hétérogènes; la constitution de cet État amènerait l'établissement d'un pouvoir tyrannique et secret, et aggraverait le désordre dont souffre le monde.

II

A l'encontre de cette idéologie subversive, les Jurisconsultes catholiques de France et les Intellectuels catholiques de plusieurs pays, réunis en congrès à Paris, dociles aux enseignements de l'Église, proclament que l'ordre social, image de l'unité des âmes dans le Christ, repose sur les principes suivants:

A. — La personne humaine a une fin surnaturelle, voulue par son Créateur, et dont nulle puissance humaine n'a le droit de la détourner.

B. — La famille, cellule sociale, cadre premier et nécessaire du développement de la personne humaine, ne peut être stable ni prospère sans la monogamie et l'indissolubilité du mariage, le respect de l'autorité paternelle, la possession d'un patrimoine héréditaire. La justice distributive exige qu'il soit tenu compte aux familles nombreuses des charges spéciales qu'elles assument et des services qu'elles rendent.

C. — L'acquisition de la propriété individuelle, sa conservation, sa transmission héréditaire sont de droit naturel; la liberté de sa gestion et de son transfert n'a d'autres limites que les exigences du bien commun.

D. — La nation, groupement de familles qui devient la patrie s'il est attaché à un territoire déterminé, est elle aussi une entité naturelle, qui a droit au maintien de sa culture en vue de participer à l'œuvre civilisatrice universelle.

E. — L'État, c'est-à-dire la nation organisée politiquement, a pour mission d'assurer l'ordre politique et économique en mettant son autorité — la plus haute dans l'ordre temporel actuel — au service des droits et des groupements sociaux naturels; l'accomplissement de cette mission peut exiger des accords internationaux.

La moralité, la compétence et la responsabilité sont des conditions essentielles de l'autorité. Celle-ci doit donc être exercée par des personnes dignes, connues et responsables.

F. — En subordonnant l'ordre temporel à l'ordre spirituel, sans le confondre avec lui, la morale catholique se dresse aujourd'hui contre l'absolutisme matérialiste du marxisme. Sauvegarde traditionnelle des vraies libertés, elle reste plus que jamais le seul facteur de paix et de prospérité pour les individus, les familles et les peuples.

Fourberie des Rouges en Espagne

Films truqués, processions religieuses et attroupement de prêtres simulés pour gagner la sympathie et l'aide des groupes étrangers

L'*Osservatore Romano* vient de publier une nouvelle qui manifeste bien la fourberie des communistes en Espagne.

Un étranger, circulant dans les rues de Barcelone, fut tout surpris de rencontrer une procession religieuse qui sortait en bon ordre d'une église voisine. Quelqu'un lui souffla à l'oreille: « Regardez en arrière. » Il se retourna. Un appareil de cinéma était en opération. Il comprit et passa outre.

Cette manœuvre, affirme l'*Osservatore*, ne se limite pas à la Catalogne: on l'emploie à plusieurs endroits de l'Espagne comme moyen de propagande.

Ainsi, d'après le *Courrier de Genève*, des agents du gouvernement soviétique sont allés jusqu'à filmer des parodies de la messe, afin d'appuyer les déclarations du premier ministre Negrin, relativement au culte.

La scène fut préparée et prise dans le vieux couvent de Notre-Dame de Pompéi, rue Alphonse-XIII, le 14 avril. L'église et le couvent, bien que transformés à l'intérieur, avaient conservé intactes leurs lignes

extérieures. C'est de ce couvent, tout comme si une communauté religieuse continuait à y vivre, que l'on vit sortir une procession d'acteurs, les pires types de la démagogie révolutionnaire, revêtus d'ornements sacrés, le visage allongé et triste, simulant le recueillement de la prière.

Le même jour, affirme encore le *Courrier*, une personne de Gérone, dont il vaut mieux taire le nom par crainte de représailles, marchait dans un quartier pittoresque de la vieille ville de Carolingia, quand elle rencontra tout à coup un attroupement furieux de prêtres, armés jusqu'aux dents. C'était une « pièce » documentaire pour l'instruction marxiste sur les attaques du clergé contre les innocents et pacifiques révolutionnaires. Il suffisait de regarder en arrière pour apercevoir le photographe en train de filmer cette scène de « provocation réactionnaire ». Ce film est intitulé *la Vérité sur la Révolution espagnole...* avec, en sous-titre, l'inscription suivante: « La République démocratique, en dépit des attaques du clergé, maintient le culte. »

Au XX^e anniversaire de l'expérience communiste en Russie

VOICI LES RÉSULTATS OBTENUS

Ravitaillement

Famine en 1922, — résultat de la première application intégrale du communisme.

Famine en 1933, — résultat de la collectivisation dans l'agriculture comme nouvelle application de la doctrine communiste.

Disette chronique (cheptel réduit d'un tiers comme conséquence de la collectivisation — récolte de 1936 inférieure à celle de 1913 — pénurie de produits manufacturés).

Salaires

En moyenne deux à trois fois inférieurs à l'indemnité de chômage d'un ouvrier français.

Commerce

Commerce extérieur inférieur à celui de la Suisse.

Commerce intérieur complètement étatisé (plus de commerçants et d'artisans libres — organisation de la vente et de la distribution pire que dans les pays communistes).

Industrie

Construction de nombreuses usines à but surtout militaire.

Production insuffisante et de mauvaise qualité des objets de première nécessité.

Progrès considérable dans la production des munitions de guerre.

Rendement général inférieur aux pays non communistes.

Domaine religieux, spirituel et moral

Oppression et persécution des croyants.

Suppression de toute liberté de pensée, d'opinion, de réunion, de presse, d'association, etc.

Destruction de la famille (divorce — enfants abandonnés — criminalité infantile).

Caractère essentiel du régime

Dictature basée sur la terreur.

Assassinat de millions d'intellectuels, d'artisans, d'ouvriers et de paysans indispensables au pays.

Au xx^e anniversaire les chefs se disputent sur l'idéologie communiste et s'entre-tuent.

L'expérience faite en U. R. S. S. montre que:

1° Le communisme est une théorie fautive, inhumaine, antisociale;

2° Il ne peut être appliqué et maintenu que par la terreur;

3° Il épuise vainement les efforts humains, la richesse spirituelle et matérielle d'un peuple;

4° Il ne supprime pas les abus et les excès du capitalisme, mais les aggrave;

5° La propriété privée est absolument nécessaire, puisque le communisme n'a pu se maintenir que dans la mesure où il a fait des concessions à sa doctrine (initiative privée et intérêt particulier).

Le C. I. O.

Tant que le C. I. O. accueillera des communistes comme membres, en acceptera plusieurs comme ses organisateurs et confiera même à quelques-uns de hautes charges dans ses rangs, les légères dénonciations du communisme par le président Lewis laisseront le public perplexe et inquiet sur le but ultime que poursuit le C. I. O. (*America*, 9 octobre 1937.)

attitudes fermes dans les grèves du textile et de Sorel, ainsi que pendant la Semaine syndicale, ses luttes tenaces contre la dictature économique ont grandi son autorité et les éloges qu'elle méritait. Serait-ce folle audace ou rêve insensé que de vouloir à Montréal un journal de même style, bellement à la portée du peuple? Il faudrait pourtant en arriver là.

Nous voulons construire dans notre province catholique une cité chrétienne où régnerait l'harmonieux équilibre des principes sociaux de l'Église. A cette fin, nous avons besoin d'une élite généreuse, éclairée, fière, qui dédaigne les chaînes d'or... Elle se lève, conquérante et de mieux en mieux armée. Nous avons besoin surtout de former l'opinion publique et d'influencer la masse de notre population aveuglée. Nous atteindrons cet objectif nécessaire par des campagnes irrésistibles d'éducation populaire, qui utiliseront tous les moyens modernes de propagande.

Cela exigera des sacrifices et du dévouement.

Mais la cause en vaut la peine.
Et le succès est à ce prix.

Nécessité des études corporatives

(Suite de la page 1)

Ce sont les œuvres de Le Play, de La Tour du Pin, de toute l'École sociale française catholique, que l'on réédite avec succès. Les articles abondants des journaux et revues sur les mêmes objets. L'Institut des sciences corporatives qui vient de se créer et qui obtient un grand mouvement d'attention.

Il n'est pas jusqu'au mouvement naissant de « l'organisation professionnelle », qui ne possède plusieurs foyers d'action, dont le principal est dirigé par M. Maurice Olivier, et qui touchent à la fois, d'une manière très efficace, les milieux officiels et le grand patronat.

La profession organisée par les professionnels

Le mot d'ordre: « la profession organisée » — et l'on ajoute: « par les professionnels eux-mêmes » — circule ainsi entouré de sympathie ouverte à gauche comme à droite. Un ministre passé et futur, M. Marchandau, pouvait dire, dès 1936, lors de sa visite à la Maison de la publicité qui venait de se créer: « Dans l'économie nouvelle, les corporations devront ou bien s'organiser elles-mêmes, ou bien être organisées par l'État. Votre Chambre syndicale de la Publicité a donné un magnifique exemple de discipline librement instaurée et spontanément consentie. Puissent d'autres corporations s'inspirer de cet exemple et se donner à elles-mêmes les règles indispensables à leur vie morale comme à leur activité professionnelle... sinon ces règles devront être édictées par l'État lui-même qui devra leur imposer son statut. »

Les deux écueils: l'étatisme et la crainte de l'étatisme

Devant ce mouvement dont nous n'avons évoqué que quelques aspects, deux sortes d'écueils peuvent se présenter dont il faudra d'autant plus se méfier qu'ils seront utilisés l'un et l'autre par des gens de bonne foi: 1° les semences d'étatisme que l'on essaiera de répandre à l'intérieur des constructions nouvelles; 2° la crainte de l'étatisme dont on se servira pour freiner l'action positive de l'organisation professionnelle.

Ces écueils que nous devons signaler et contre lesquels il est nécessaire d'être armé ne résisteront pas un seul instant à la joie et à l'enthousiasme de ceux qui auront éprouvé la force et les bienfaits de leur organisation de métier qui, en les libérant à la fois du capital oligarchique et des conflits sociaux, les fera participer à l'espèce d'euphorie qui résulte de l'ordre naturel retrouvé.

(Libertés corporatives)

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bi-mensuel
de doctrine et d'action sociale
publié par

LES SEMAINES SOCIALES
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTRÉAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

CERCLES D'ÉTUDES

L'encyclique « Quadragesimo anno »

No 20

LES REMÈDES

II. — La charité chrétienne

■ La notion de la charité

A) Définition et objet:

Charité signifie *amour*: c'est cette vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même, par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Elle a donc un double objet:

1° Dieu aimé non seulement à cause des biens qu'on reçoit de lui, mais pour lui-même, à cause de ses perfections infinies;

2° Le prochain aimé:

a) à cause de Dieu (les hommes sont les créatures de Dieu);

b) à la manière de Dieu (c'est-à-dire par-dessus tout et en particulier plus que nos intérêts propres).

Peut-on affirmer de la charité ainsi entendue qu'elle est tout le christianisme?

B) Enseignement du Christ:

1° *L'importance primordiale de la charité*

— les deux grands commandements: le premier, aimer Dieu, et le second, qui lui est semblable, aimer le prochain. (S. Marc, XII, 30-31.)

— le plus grand commandement. (S. Matth., XXII, 34-41.)

— le commandement nouveau. (S. Jean, XV.)

— l'homme jugé au jour du jugement sur l'accomplissement de ce précepte. (S. Matth., XXV, 34-36.)

2° *L'extension universelle de la charité*

— Qui est le prochain? Parole du Samaritain. (S. Luc, X, 29-37.) Guérison de la Chananéenne (XV, 22-28).

3° *La manière d'aimer le prochain*

— lui donner assistance à la fois matérielle et morale; la charité exige des œuvres positives. Faites du bien, tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent. (S. Matth., VII, 12.) Aimez-vous comme je vous ai aimés. (S. Jean, XIII, 35.)

— donner avec discrétion: « Lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. » (S. Matth., VI, 3.)

— lui donner toutes ses forces et même sa vie: « Personne ne peut avoir de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (S. Jean, XV, 13.)

C) Caractéristiques:

1° *la plus haute des vertus*: elle est à l'origine de toutes les vertus et de tout perfectionnement de l'âme; toutes les vertus reçoivent d'elle la force qui les anime. Des trois vertus théologiques, seule la charité nous attache à Dieu lui-même, seule elle ne passera jamais, même au ciel. (S. Paul, Cor., I, 13.)

2° *une vertu éminemment sociale*: Pour le chrétien, l'amour du prochain est une obligation formelle. Elle doit se traduire en actes: la charité sans les œuvres est une charité morte. (S. Jacques, II, 17.) Aussi le précepte de la charité oblige le chrétien à perdre son âme pour la sauver: il ne fait son salut individuel qu'en se donnant tout à ses frères.

■ Charité et justice dans la société

A) Rôle de la justice:

La justice est le fondement de l'ordre social, la base inébranlable de la société. L'ordre social n'est, en effet, que l'harmonie des droits et des devoirs conduisant à la fin propre de la société civile. La société, donc, est une institution juridique, non un établissement de charité, elle est fondée sur le devoir et le droit, et non sur l'abnégation ou le détachement.

B) Rôle de la charité:

1° *Soutien de l'ordre social*:

Pourquoi la charité est-elle indispensable à l'ordre et à la conservation de la société? Parce que la justice ne fait qu'empêcher les hommes de se nuire entre eux, elle ne les porte pas à s'entraider. L'homme peut avoir besoin d'un secours qui ne tombe pas sous une obligation de justice. De plus, l'accomplissement des devoirs de justice a besoin de quelque chose de plus suave et

de plus doux pour être agréé des hommes. (Cf. S. Thomas, *Cont. Gent.*, III, XXX.)

2° *Complément de la justice*:

La justice même parfaitement observée ne fera pas disparaître la misère. Quoi qu'elle fasse, la justice laissera toujours dans l'ordre économique et social des lacunes que la charité aura le privilège de combler.

3° *Gardienne de la justice*:

Quelqu'un qui méprise la charité peut-il se vanter d'être parfaitement juste? Charité et cupidité naturelle s'opposent et se combattent. Charité facilite justice: qui sait donner par surcroît paiera à plus forte raison la dette de la justice.

4° *Inspiration de la justice*:

« Cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice... exige la reconnaissance de certains droits... » (Pie XI.) Elle prescrit aux patrons de commencer par rémunérer suffisamment leurs ouvriers.

5° *Insuffisance de la seule charité*:

Une société dirigée par la seule loi d'amour et de charité, c'est un idéal irréalisable. Pourquoi? Prépondérance de l'intérêt personnel chez la plupart des hommes. Même les ordres religieux ont besoin d'une législation positive.

■ La charité et le progrès social

« Tout progrès social est né de l'appel poignant d'une âme qui a possédé la charité. » (R. Garric.)

A) Dans le passé:

1° *L'Église primitive*: les églises se fondent sur l'égalité entre les fidèles (S. Paul, *Coloss.*, III, 11) et sur l'assistance des malheureux (*Actes*, IV, 32-35).

2° *L'Église du moyen âge*:

— Rôle des évêques et du clergé séculier, *aumôniers* des pauvres. « Les biens des clercs sont les biens des pauvres. »

— Rôle des ordres monastiques: Bénédictins, Hospitaliers, Trinitaires, etc.

— Influence de la charité dans la vie intellectuelle, sur les mœurs et le droit, etc.

3° *L'Église des temps modernes*:

— Attaques à la charité: intervention de l'État, sécularisation des œuvres, etc.

— Œuvres charitables (Sœurs de l'Assomption, Petites Sœurs des Pauvres, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul).

— Exemples de saint Vincent de Paul, d'Ozanam, d'Albert de Mun, etc.

B) Dans la vie économique et sociale actuelle:

La charité demeure le ferment de tout perfectionnement social.

1° *principe*: la véritable collaboration n'existera entre les classes que si tous ont l'intime conviction « de ne former dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres, en sorte que si l'un souffre, tous souffrent avec lui ».

2° *résultats*:

du côté des riches:

— fin de leur indifférence envers les pauvres;

— preuves d'une charité effective;

— accueil sympathique de leurs justes revendications;

— excuse et pardon de leurs erreurs et de leurs fautes.

du côté des pauvres et des travailleurs:

— déposition des sentiments de haine et d'envie;

— acceptation sans rancœur, estime même de la place que la Providence leur a assignée;

— collaboration honorable et amicale au bien commun.

Bibliographie

Semaines sociales de France: Paris, 1928, *La Loi de Charité, principe de vie sociale*.
DU PASSAGE (Antoine). — *Cours d'économie sociale*, pp. 144-148.
CHÉNON (Émile). — *Le Rôle social de l'Église*.
NEYRON (G.). — *Histoire de la charité*.

Le syndicalisme international

Effrayées des progrès du syndicalisme catholique, les Unions internationales tentent de marcher sur ses traces et d'organiser à travers la province un mouvement de propagande. Ses chefs convoquent des assemblées dans les principaux centres puis font annoncer ensuite leurs succès mirobolants dans les journaux.

Ceux-ci, en vérité, devraient être plus circonspects. Autrement, il leur arrivera de jolies aventures. Telle celle toute récente dont plusieurs ont été les victimes au sujet du ralliement des Trois-Rivières. Ils ont rapporté, sur la foi d'un communiqué venu du secrétariat des Unions, que cette assemblée avait « obtenu un succès qui dépasse tout ce qui pouvait être prévu par les organisateurs et les chefs de ces organismes internationaux. La vaste salle de l'hôtel de ville était remplie à sa pleine capacité. Tous les centres où il y a des Unions internationales étaient largement représentés. M. L.-P. Lacroix, président du Conseil des Métiers des Trois-Rivières, a souhaité la bienvenue aux visiteurs et à la foule enthousiaste qui se pressait dans la salle ».

Or, un citoyen bien connu des Trois-Rivières, M. Émile Tellier, vient de faire sous sa signature la mise au point suivante: « Commençons par dire que la salle de l'hôtel de ville, aux Trois-Rivières, lorsqu'elle est bien remplie, contient environ huit cents personnes, et nous allons voir si elle était remplie à sa pleine capacité.

« Il y avait, au début de l'assemblée, tout au plus deux cents personnes, et parmi ces personnes, plusieurs y sont allées par curiosité, qui n'appartenaient pas aux Unions internationales, et dont un certain nombre ont quitté la salle durant l'assemblée.

« Maintenant, pour donner une idée de l'enthousiasme qui y régnait, nous sommes en mesure de prouver que, quand l'assemblée prit fin, il est sorti de l'hôtel de ville quarante-sept personnes bien comptées.

« Donc, si les centres où il existe des Unions internationales étaient largement représentés, je me demande comment il pouvait y avoir de personnes des Trois-Rivières. »

Non, les Unions internationales ne peuvent pas rallier la masse des ouvriers canadiens-français, car leur caractère neutre et leur sujétion à des chefs étrangers répugnent aux aspirations de notre peuple. Mais il ne faut pas les laisser tromper sa bonne foi par des rapports mensongers. Aussi félicitons-nous vivement M. Tellier pour son excellente mise au point.

Plans d'étude

L'Ordre nouveau a publié à date vingt plans pour les cercles d'études, un premier sur l'encyclique *Rerum novarum* et dix-neuf consacrés à l'encyclique *Quadragesimo anno*, dont quatre sur l'organisation corporative. Quelques-uns ont été tirés à part en feuillets de deux pages. Il nous en reste actuellement très peu: quelques centaines du premier et des quatre sur l'organisation corporative, tirés à un plus grand nombre d'exemplaires.

On nous demande de faire un nouveau tirage. Nous n'y avons pas d'objection pourvu que la diffusion en vaille la peine. Un professeur de philosophie en retient cent de chaque numéro et nous dit: « Il en sera de même sans doute pour chaque collège. » C'est à voir! Nous aimerions, en tout cas, avant d'entreprendre ce tirage, nous appuyer sur quelques données précises. Nous prions donc les directeurs ou les officiers des cercles d'étude de vouloir bien nous dire le plus tôt possible leurs projets à ce sujet. Quels plans désirent-ils? Et combien de feuillets comptent-ils prendre de chacun? Voici les numéros et les sujets: 1-2, *Rerum novarum*; 3, *Quadragesimo anno* (Plan général); 4, *Le Droit de propriété*; 5, *Capital et travail*; 6, *Le Relèvement du prolétariat*; 7, *Le Juste Salaire*; 8, 9, 10 et 11, *L'Organisation corporative*; 12, *Restauration d'un principe directeur de la vie économique*; 13 et 14, *Transformation du régime économique*; 15, 16 et 17, *Transformation du socialisme*; 18 et 19, *La Réforme des mœurs*; 20, *La Charité*.

Ces plans se vendent 10 sous la douzaine, 70 sous le cent.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est, Montréal